

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels du secteur de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Cette formation est destinée à tous ceux qui pratiquent les ICPE ou qui cherchent sérieusement à s'y inscrire pour en saisir les règles.

**PROGRAMME**

- Le classement
- Les principes de la nomenclatures
- La notion d'installation
- La nomenclature
- Les régimes des installations classées
- La procédure d'autorisation
- Les prescription techniques
- Les régimes particuliers
- Les contentieux des installations classées
- Les contentieux administratifs
- Droit répressif et contentieux civils

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**



